



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Elite

1. Droit de participation

La participation aux Championnats Suisses Jeunes Cavaliers et Elite est autorisée la même année, mais avec des chevaux différents.

Les participant·e·s au Championnat Suisse doivent être de nationalité suisse. Les cavalier·ère·s qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux cavalier·ère·s qui ont terminé toutes les épreuves.

1.1 Épreuves qualificatives pour le Championnat Suisse en Suisse

Entre les Championnats Suisses qui se déroulent annuellement, des épreuves de catégorie N150/155 sont organisées sur diverses places et désignées comme épreuves qualificatives. Le choix des places qualificatives est fait par le Comité technique de la discipline Saut. L'épreuve qualificative doit pouvoir être montée par les participant·e·s en tant qu'épreuve individuelle. Elle doit être annoncée comme épreuve N150/155 barème A au chrono + 1 barrage barème A au chrono.

1.2 Mode de qualification

Un ranking des qualifications pour le Championnat Suisse est établi. Le ranking est basé sur les points suivants :

Epreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse

- Répartition des points : 25/23/21/19/17/15/13/11/10/9/9/9 etc.
(Classement 30%. Les points vont seulement au cavalier ou à la cavalière)
- En cas de plusieurs chevaux montés, seul le meilleur résultat est pris en compte. Le classement reste inchangé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de repêchage.
- Les cavalier·ère·s étranger·ère·s ne sont pas pris en compte dans le classement. Le classement reste inchangé, cependant, à la place des cavalier·ère·s biffés, les cavalier·ère·s suisses non-classés reçoivent les points du dernier classé.

Participation aux CSIO / Coupe des Nations

- Participation à une Coupe des Nations CSIO 5* :
Répartition des points : 50 pour un double sans-faute / 35 pour un sans-faute / ou 25 pour les participant·e·s, 5^{ème} cavalier·ère inclus·e.
- Participation à une Coupe des Nations CSIO 4*
Répartition des points : 40 pour un double sans-faute / 30 pour un sans-faute / ou 20 pour les participant·e·s, 5^{ème} cavalier·ère inclus·e.
- Participation à une Coupe des Nations CSIO 3*
Répartition des points : 30 pour un double sans-faute / 22 pour un sans-faute / ou 15 pour les participant·e·s, 5^{ème} cavalier·ère inclus·e

Participation aux CE / CM / Jeux Olympiques

- Répartition des points : 50 pour tous ou toutes les participant·e·s, cavalier·ère de réserve inclus·e
- Participation à une finale individuelle du CE Jeunes Cavaliers : 30 points.

Longines Rankings

- Répartition des points : 50/48/46 etc. selon les Longines Rankings actuels. Dès le 25^e rang et jusqu'au 40^e rang, les cavalier·ère·s concernés reçoivent 2 points.

Cavalier·ère·s Suisses avec domicile fixe à l'étranger

- Les classements officiels comptent à partir d'une hauteur de 150cm dans des manifestations à partir du niveau CSI 3* qui se déroulent le même week-end qu'une épreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse (seul le meilleur résultat par week-end)
- La répartition des points se fait sur la base des points des épreuves de qualifications pour le Championnat Suisse en Suisse

Pour la qualification au Championnat Suisse, toutes les épreuves disputées jusqu'au lundi, trois semaines avant la semaine du Championnat Suisse, sont prises en compte (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné). Les épreuves de qualification qui se déroulent entre cette date et celle du Championnat Suisse, comptent déjà pour la qualification au Championnat Suisse de l'année suivante.

Le ranking de qualification pour le Championnat Suisse est actualisé après chaque publication d'un nouveau Longines Ranking (normalement au début du mois). Pour le classement final de qualification aux Championnat Suisse, le Longines Ranking publié le lundi, 4 semaines avant le Championnat Suisse est pris en compte.

1.3 Participation au Championnat Suisse

Les 40 premier·ère·s cavalier·ère·s selon le classement des qualifications pour le Championnat Suisse seront autorisés à prendre le départ.

Un repêchage pour les 40 places de départ est possible jusqu'au lundi précédant le début des Championnats Suisses, à condition que des déclarations de renonciation au départ aient été faites.

Jusqu'au 50^e rang du classement de qualification aux CS, les cavalier·ère·s sont automatiquement repêché·e·s selon l'ordre du classement ; au-delà, la décision revient au responsable du cadre Elite.

2. Engagements

Les cavalier·ère·s du CS doivent en principe s'inscrire via my.swiss-equestrian.ch jusqu'au délai indiqué dans l'avant-programme (lundi, trois semaines avant la semaine des CS). Les exceptions doivent être publiées dans les propositions du CS concerné.

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à deux épreuves de catégorie N150/155.

3. Ecuries et contrôles d'identification

Tous les chevaux participant au Championnat Suisse doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer un contrôle d'identité et une visite vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage. Les personnes qui présentent les chevaux doivent porter un casque d'équitation.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse et sont restitués après l'établissement du décompte final.

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du Championnat Suisse, mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

Si le Championnat Suisse se tient en parallèle d'un concours de saut international, le règlement de la FEI s'applique pour toutes questions relatives au règlement vétérinaire (vet check, vaccin, FEI HorseApp etc.).

4. Déroulement

Le Championnat Suisse comporte deux épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des deux épreuves détermine le classement final du CS.

Les cavalier·ère·s qualifiés pour le Championnat peuvent choisir librement leur cheval. Le cheval engagé peut participer, avant la première épreuve, à un Warm-Up.

4.1 Warm-Up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, un Warm-Up facultatif pour les participant·e·s au CS. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant·e au Championnat Suisse Elite. Les deux chevaux doivent avoir passé la visite vétérinaire pour autant qu'ils entrent en considération pour le CS. Lors de l'inscription, un cheval doit être inscrit dans le tour du CS au moyen du système d'engagement online my.swiss-equestrian.ch. Le 2^{ème} cheval sera intégré sur place dans le système par l'organisateur sans frais d'engagement. Celui-ci peut être modifié sur place une heure après la fin du Warm-Up.

4.2 Première épreuve

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N150 et est jugée selon le barème C.

La liste de départ correspond à l'ordre inverse du classement des qualifications pour le CS. Le résultat obtenu par chaque cavalier·ère sera converti en points en multipliant leur résultat par un coefficient de 0.50. Le résultat doit être limité à deux décimales après la virgule. La deuxième décimale sera arrondie vers le haut dès 0.005 et vers le bas jusqu'à 0.004.

Le cavalier ou la cavalière ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points recevra 0 pénalités. Pour les autres cavalier·ère·s, on retranchera de leurs points de pénalités le nombre de points du gagnant ou de la gagnante.

Si des cavalier·ère·s sont éliminé·e·s ou ne terminent pas le parcours pour quelque raison que ce soit, il leur est attribué le nombre de points du/de la cavalier·ère le/la moins bien classé·e, majoré de 20 points de pénalité. L'ajout de 20 points de pénalités ne sera effectué qu'après conversion des résultats en points de pénalités. C'est son résultat intermédiaire pour le Championnat Suisse.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du Championnat Suisse.

4.3 Epreuve finale

La deuxième épreuve finale correspond à un degré de difficulté jusqu'à 160 cm. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer à la première manche, toutes les paires qui ont pris le départ lors de la première épreuve, même les paires éliminées. Pour la deuxième manche, peuvent participer

le 50% des meilleures paires du classement intermédiaire après la première épreuve et la première manche de l'épreuve finale ainsi que les égalités de points, mais au minimum 12. Un repêchage en raison d'un désistement au départ n'est pas possible.

Toute personne ne souhaitant pas participer à l'épreuve finale doit se désinscrire au plus tard une heure après la fin de la première épreuve. L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement de la première épreuve. L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire de la première épreuve et de la première manche de l'épreuve finale. En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.

5. Parcours

5.1 Obstacles et dimensions

	Warm-Up	1 ^{ère} épreuve	Épreuve finale		
			1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	N140	N150	N160	N160	N160
Obstacles		10-14	12-14	Max. 10	Max. 6
Hauteur d'obstacles		145-150 cm	150-160 cm	150-160 cm	150-160 cm
Largeur d'obstacles		150-180 cm	150-220 cm	150-220 cm	150-220 cm
Rivière	intégrer la rivière max. 350 cm comme obstacle en option	non-surbarrière max. 380 cm	sans	sans	sans
Tempo (m / min.)		temps accordé 120 secondes	375 / 400	375 / 400	375 / 400
Barème		C	A au chrono	A au chrono	A au chrono

La deuxième manche de l'épreuve finale se fait sur un nouveau parcours qui peut à nouveau être reconnu par les concurrent-e-s. En cas de barrage, celui-ci peut être conçu avec des obstacles des premières et deuxièmes manches ou seulement avec ceux de la deuxième. Ils doivent être notés comme tels sur le plan du parcours.

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le ou la Responsable du cadre correspondant.

6. Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités de la première épreuve et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7. Prix

La dotation minimale suivante devra être distribuée.

7.1 Première épreuve

Un classement est établi, 30% des partant-e-s sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 2'500.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le point 4.4 du RS actuel.

7.2 Epreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du Championnat Suisse est établi. La somme minimale attribuée pour le 1^{er} rang du classement final est de Fr. 10'000.–. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le point 4.4 du RS actuel. Tous·tes les cavalier·ères·s ayant terminé l'épreuve finale sont classé·e·s. Une prime supplémentaire est versée aux trois premier·ère·s du classement final. Les détails à ce sujet sont précisés dans l'avant-programme des CS.

8. Remarque finale

La participation au Championnat Suisse est en principe obligatoire pour tous les membres des Cadres Elite qui se sont qualifiés. Des dérogations peuvent toutefois être accordées à certaines conditions. Les dites dérogations doivent être validées par le ou la Responsable du cadre/chef·fe d'équipe après analyse de la demande du ou de la cavalier·ère concerné·e.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Comité technique de la discipline Saut le 27.01.2026.